
Adresse des membres de la société populaire de Magalas (Hérault) informant de la fête célébrée pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres de la société populaire de Magalas (Hérault) informant de la fête célébrée pour la reprise de Toulon, lors de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 413-414;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32476_t1_0413_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Arras, 3 vent. II. A la Cour.] (2)

« Nous avons fait passer le 7 nivôse dernier, à votre comité de sûreté générale, 315 marcs 13 onces de vaisselle d'argent.

Quatre onces un gros en effets d'or, des bijoux en diamants et 16 872 liv. 4 s. en numéraire, fruit de nos recherches chez les cruels ennemis de la République. Nous nous disposons à vous en faire parvenir de nouveau. Nous ne cesserons nos perquisitions que quand nous serons sûrs de leur avoir ôté tous les moyens de nous nuire. Nous resterons à notre poste jusqu'à ce qu'ils soient anéantis, pulvérisés. Restez au sommet de la Montagne pour éclairer notre courage et jouir avec tous les vrais Républicains du succès de nos communs efforts ».

PATER (*présid.*), SOLON, BOIZARD, GUILLEMANS, MICHAULT, LEFEBVRE, BLONDEL, PETIT (*secrét.*), S. REMY, P. LEBLOND.

35

Les commissaires de la comptabilité préviennent la Convention nationale qu'ils viennent d'adresser au comité de l'examen des comptes l'état de ceux remis au bureau de comptabilité pendant la quinzaine du mois dernier.

Renvoi au comité de l'examen des comptes (3).

36

Les gardes magasins, les maîtres et compagnons bourelliers de l'atelier du citoyen Lanchère, à Arras, prient la Convention nationale d'agréer le faible don, disent-ils, de 12 paires de souliers; ce qui est donné par des hommes libres pour des frères d'armes, est un gage sincère de notre amour et de notre patriotisme. Ils prient la Convention d'agréer le serment qu'ils ont solennellement prononcé, et qu'ils réitèrent, de vivre libres ou de mourir. *Vive la République!*

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Arras, 17 niv. II] (5)

« Citoyen président,

Le garde-magasin, les maîtres et compagnons bourelliers de l'atelier (de l') entreprise du citoyen Lanchère, équipages des chevaux d'artillerie en cantonnement dans cette place, animés tous du même zèle et du même amour pour le bonheur de la patrie, brûlants du même civisme et du même patriotisme que toi, citoyen président, nous te prions de faire agréer à la Convention nationale le faible hommage que nous faisons à notre patrie qui est de 12 paires de souliers; ce don est faible, mais offert, citoyen président, par

(1) P.V., XXXII, 195-96. B^{is}, 6 vent.; Rép., n° 67; Audit. nat., n° 520; J. Sablier, n° 1161; M.U., XXXVII, 124; C. Eg., n° 557.

(2) C 293, pl. 962, p. 24.

(3) P.V., XXXII, 196.

(4) P.V., XXXII, 196. B^{is}, 6 vent. (suppl.); C. Eg., n° 556.

(5) C 293, pl. 962, p. 25.

des cœurs vraiment républicains, nous espérons qu'il sera bien accueilli, nous désirerions que notre situation puisse nous mettre à portée de faire quelque chose de mieux, mais ce qui est donné par des hommes libres pour des frères d'armes qui combattent si glorieusement, si heureusement pour le bonheur de la Patrie, qui se sacrifient journellement pour notre liberté, où nous participons tous, doit être un gage sincère de notre amour, de notre civisme et de notre patriotisme.

Permet, citoyen président, et fait agréer à la Convention le serment que nous avons de cœur si solennellement juré et que nous te réitérons, de vivre libre ou mourir. Vive la République. S. et F. ».

LIANCOUR (*garde-magasin*), PANSEUR (*maître bourellier*), MARTIN (*id.*), GUINAUT, GEOFFROY, PRIEUR, JOURDEUIL, BRUSSIN, Joseph MANESSIER, Hubert MIRANT, et la marque de Sannon.

P.S. Ce ballot, citoyen président, a été mis à la diligence de cette commune et est à ton adresse, partira cette nuit.

[Arras, 30 pluv. II] (1)

« Citoyen président,

Il a été mis au bureau des messageries de cette commune le 17 nivôse un ballot contenant 12 paires de souliers que les ouvriers et moi, de l'atelier qui m'est confié faisons hommage à notre patrie, à l'adresse du citoyen représentant qui présidoit alors ainsi qu'une lettre d'avis en forme d'adresse. Depuis cette époque je n'ai reçu ni directement, ni indirectement de nouvelles du ballot, et de l'adresse. J'ai écrit le 14 de ce mois au représentant qui présidoit, avec une copie de l'adresse pour savoir si ce ballot étoit parvenu à la Convention. Point de réponse; il est cependant constant qu'il est parvenu à sa destination, ainsi que la lettre, comme tu le verras par le certificat ci-joint. Je te prie, citoyen président, de me dire si ce ballot a été reçu. Il pourroit se faire qu'il ait été oublié dans le bureau des Messageries à Paris. Comme c'est moi qui suis l'envoyeur, je désire prouver à mes camarades la certitude de cette expédition. S. et F. ».

LIANCOUR (*chef du dépôt des équipements d'artillerie, entreprise du c^{ie} Lanchère, armée du Nord*).

37

Les membres de la société populaire de Magalas, département de l'Hérault, dans une adresse à la Convention nationale, lui dépeignent la joie avec laquelle ils ont regu la nouvelle de la reprise du Port-de-la-Montagne, et l'enthousiasme qui a régné dans la célébration de la fête, qui s'est terminée par le chant d'hymnes analogues au sujet, et particulièrement l'hymne des Marseillais qui fut chanté dans le temple de la Raison, d'où l'imposture a disparu et où la vérité triomphe.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) C 293, pl. 962, p. 27. Attestation de dépôt aux Messageries signée Lefebvre, directeur (p. 26).

(2) P.V., XXXII, 196. B^{is}, 6 vent. (suppl.).

[Magalas, s.d.] (1)

« Citoyens représentans,

Notre société vient de célébrer avec une allégresse digne des Républicains, la fête de la prise du port de la Montagne, nous ne saurions nous servir des paroles assez expressives, pour témoigner à la Convention nationale, avec quelle joie la société reçut cette éclatante nouvelle. Oui, citoyens, la journée du 30 nivôse fut pour nous une journée de réjouissance, garde nationale, municipalité, société populaire, les élèves de l'instruction publiques, filles, femmes, vieillards, tout assista à l'auguste cérémonie, tous enthousiasmés d'une même joie; le cortège fit le tour du village en chantant des hymnes républicaines, et surtout celle des Marseillois qui fut chantée dans le temple de la Raison: temple purifié de la superstition, depuis que la société en a pris possession, c'est dans ce temple enfin, où l'imposture a disparu, et où la vérité triomphe que fut prononcé un discours patriotique par un membre de la société et la fête fut terminée par un feu de joie et par une illumination générale, aux cris mille fois répétés: Vive la République, Vive la Montagne, Vive la Convention nationale.

L'esprit républicain règne non seulement dans notre commune, mais dans tout l'arrondissement de notre canton, tous les jours nous avons des nouveaux prosélytes des communes voisines, mais nous nous faisons un devoir de n'admettre dans notre société que des citoyens reconnus d'un civisme à l'épreuve.

Nous bénissons vos travaux infatigables, nous vous reconnaitrons jusqu'à la fin des siècles pour des véritables Montagnards, nous vous invitons à rester à votre poste, jusqu'à ce que les phalanges des despotes soient entièrement anéanties, et que le sol de la République soit entièrement purgé de cette abominable vermine.

Guerre aux tyrans, mort aux aristocrates, aux royalistes, aux modérés, aux égoïstes, et aux fédéralistes.

Liberté, Egalité, indivisibilité de la République, fraternité ou la mort, tels sont les sentimens des Républicains composant la Société populaire de Magalas. S. et F. ».

Caton VIGUIER (*présid.*), MOROT cadet (*secrét.*),
AUBARET j^{ne}, COURITTEAU (*secrét.*).

38

La citoyenne fille de Laurent-Christophe Liancour, employé dans les charrois d'artillerie, à l'armée du Nord, adresse à la Convention nationale un brevet de pension de 200 liv., récompense que 26 années de service lui avoient fait accorder en 1787, et dont il est dû trois années d'arrérages qu'il abandonne en faveur des femmes et enfans des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoyé au comité de liquidation (2).

39

Cinq familles de Briançon, établies à Gênes, et composées des individus dont les noms sont à la suite de l'adresse, écrivent à la Convention nationale qu'ayant appris la pénurie où l'on est en France de cuir pour faire des souliers à leurs frères qui combattent pour le salut de la République, se sont d'abord empressés de faire une souscription volontaire, chacun selon ses facultés. Ces citoyens offrent 1 000 paires de souliers qui seront envoyées au citoyen Joseph Pacho, de Nice, à la disposition du ministre de la guerre, savoir :

Les frères François et Charles Prat	
fils	400 paires
Alexis et Ambroise Brian frères	138 »
Yves Gravier père et fils	150 »
Alexis Fonral père et fils	50 »
Jean Borel Duber	50 »
Jean Chemin l'aîné	50 »
Claude Sezanne	40 »
Jean-Laurent Gaverier	40 »
Louis Fautir cadet	30 »
Alexis Boman	12 »
Joseph Prat	12 »
André-Fr. Merle	12 »
Joseph Charbonnel fils	12 »
Jean-Baptiste Rey	12 »
Joseph Bompard	12 »
Total	1 000 paires

La Convention nationale décrète mention honorable, insertion au bulletin (1).

40

Le ministre de la guerre envoie au président de la Convention nationale un assignat de 50 liv. que la société populaire de Castel-Sarrasin a reçu du citoyen Joseph Pages-Beaufort, pour les frais de la guerre; il prie d'en faire part à la Convention.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

41

La commune d'Alençon fait déposer par le citoyen Letourneur, député, 40 jetons d'argent, qu'elle destine pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

42

Le citoyen Pierre Rochefort, adjoint aux adjudans-généraux de l'armée de la Moselle, et les députés des armées du Rhin et de la Moselle, porteurs des dépêches de Jean-Baptiste

(1) P.V., XXXII, 197-98.

(2) P.V., XXXII, 198 et 347. Bⁱⁿ, 6 vent. (suppl^t) et 18 vent. (1^{er} suppl^t). Texte original signé Bouchotte (C 293, pl. 962, p. 28).

(3) P.V., XXXII, 198 et 347. Minute du p.-v. (C 293, pl. 962, p. 28). Bⁱⁿ, 6 vent.

(1) C 295, pl. 986, p. 12.

(2) P.V., XXXII, 197. Bⁱⁿ, 6 vent. (suppl^t).